



Qualité d'une association pour me défendre

Par paciolo

Bonjour,

Mon employeur m'a fait part que mon inscription à une 'association de défense du contrat de retraite maison' était incompatible avec mon statut de salarié, aussi ai-je annulé mon adhésion à cette association.

Si je revenais sur cette décision, cette association pourrait-elle me défendre sachant que son objet est "la défense du complément de retraite des cadres de mon employeur"?

Quels sont les textes qui peuvent s'appliquer ?

Merci

paciolo